

Plan national d'actions

en faveur de la **Tortue
d'Hermann**

Testudo hermanni hermanni

2009 - 2014



Bilan

Éléments de synthèse



 **Conservatoire
d'espaces naturels
Provence-Alpes-Côte d'Azur**



1

Contexte du Plan National d'Actions Tortue d'Hermann 2009-2014

L'émergence du PNA

La Tortue d'Hermann est actuellement l'un des reptiles les plus menacés à l'échelle européenne et mondiale. En France, l'espèce ne subsiste plus qu'en Corse et, en effectifs réduits, dans le Var. Les mesures mises en œuvre pour préserver l'espèce depuis une vingtaine d'années n'ont pas permis d'enrayer le processus de déclin.

Le cadre national des Plans Nationaux d'Actions (PNA) tel qu'on les entend aujourd'hui a été fixé en plusieurs étapes, mais c'est avec le Grenelle de l'environnement que les PNA prennent réellement naissance.

L'article 129 de la loi Grenelle II est rédigé comme suit : « Des plans nationaux d'actions pour la conservation ou le rétablissement des espèces visées aux articles L. 411-1 et L. 411-2 ainsi que des espèces d'insectes pollinisateurs sont élaborés et, après consultation du public, mis en œuvre sur la base des données des instituts scientifiques compétents lorsque la situation biologique de ces espèces le justifie. »

En 2008, le Grenelle de l'Environnement a prévu « la mise en œuvre de plans de conservation et de restauration dans les 5 ans pour les 131 espèces en danger critique d'extinction sur la liste rouge mondiale de l'IUCN ». 42 espèces seulement concernent le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer parmi ces 131 espèces. La Tortue d'Hermann est l'une des 12 espèces de notre herpétofaune concernée par un PNA.

En 1999, un « plan de Restauration pour la Tortue d'Hermann » est rédigé sous la coordination de Marc CHEYLAN. Il inclut désormais les trois régions concernées (Corse, PACA et Languedoc Roussillon), fixe des objectifs des actions concrètes et présente des éléments de chiffrage. Le cadre méthodologique des PNA est alors clairement fixé par le ministère.

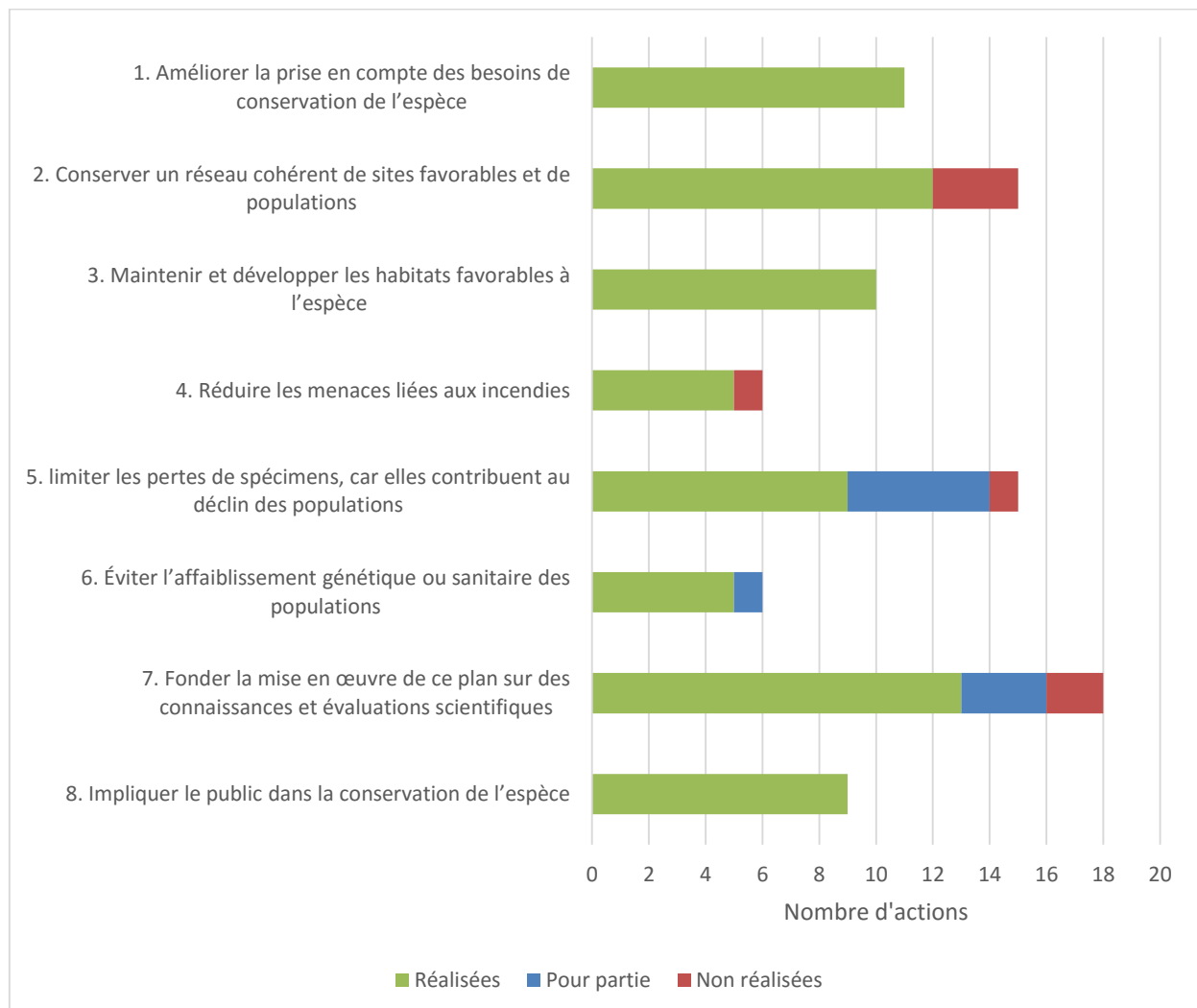
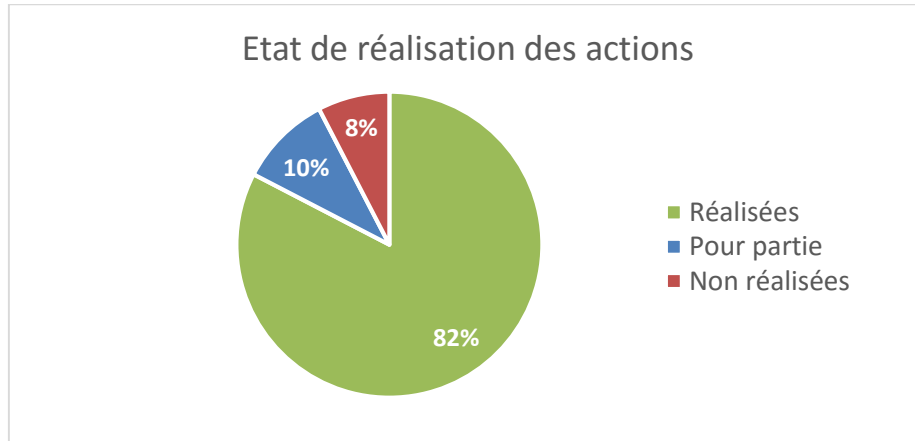
La mise en œuvre des actions du PNA

En 2008, la majorité des actions du PNA, en fonction de leurs thématiques, sont déclinées au sein de deux projets européens :

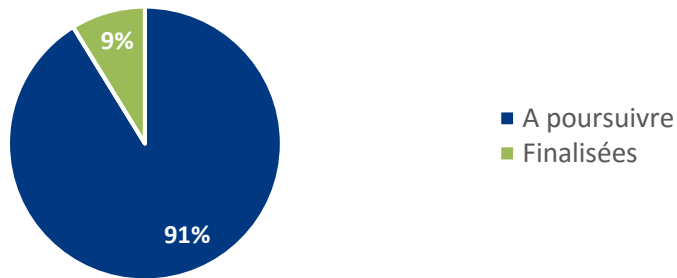
- un programme **FEFER « Des tortues et des Hommes »** déposé cette même année et qui sera mis en œuvre pour l'essentiel en 2009, première année de mise en œuvre du PNA ;
- un programme **LIFE Nature « Tortue d'Hermann – Vers une gestion intégrée favorable à la tortue terrestre dans le Var / Création d'outils pour les gestionnaires d'espaces naturels en Europe »** qui sera développé de 2010 à 2014.



Le PNA comprend 8 grands objectifs eux-mêmes déclinés en 91 actions. Si la majeure partie des actions ont pu être mises en œuvre, certaines se sont avérées irréalisables. Par ailleurs, **plus de 90% des actions réalisées méritent d'être poursuivies** en raison de leur efficacité.



Proportion d'actions à poursuivre

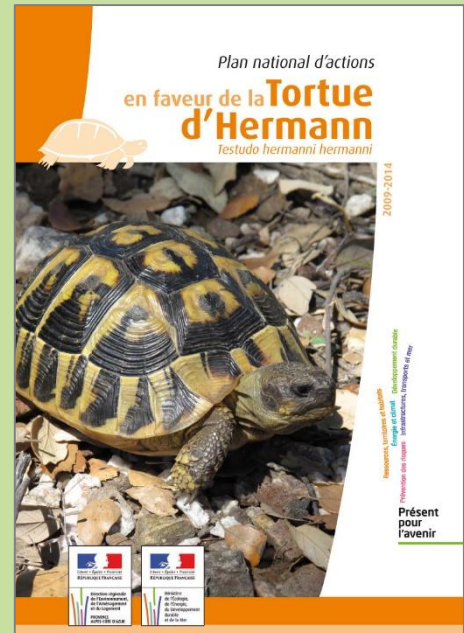


Cette brochure est une synthèse du bilan du PNA Tortue d'Hermann 2009-2014. Le document complet, tout comme le PNA Tortue d'Hermann 2009-2014, est en téléchargement sur le site de la DREAL PACA à l'adresse suivante :

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Le bilan présente les résultats obtenus pour chaque action du PNA ainsi qu'une analyse critique quant aux difficultés rencontrées et points à améliorer. Ce premier PNA a également permis de mettre en évidence de nouvelles problématiques de conservation qui devront être abordées dans un prochain PNA.

Ce bilan a été rédigé par le CEN PACA (animateur du PNA), la DREAL PACA (coordinatrice du PNA), la DREAL Corse, la SOPTOM, l'EPHE et le CEN Corse.



Les acteurs du PNA :



2 Les principaux résultats

Le Plan national d'actions Tortue d'Hermann 2009-2014 a été mis en œuvre de façon à améliorer l'état de conservation de l'espèce sur le territoire national selon 8 grands objectifs déclinés en actions.

Objectif n° 1 : Améliorer la prise en compte des besoins de conservation de l'espèce

L'amélioration de la prise en compte des besoins de conservation de l'espèce a été intégrée par l'ensemble des acteurs du PNA au travers des actions suivantes réalisées dans le cadre du programme LIFE Tortue d'Hermann :

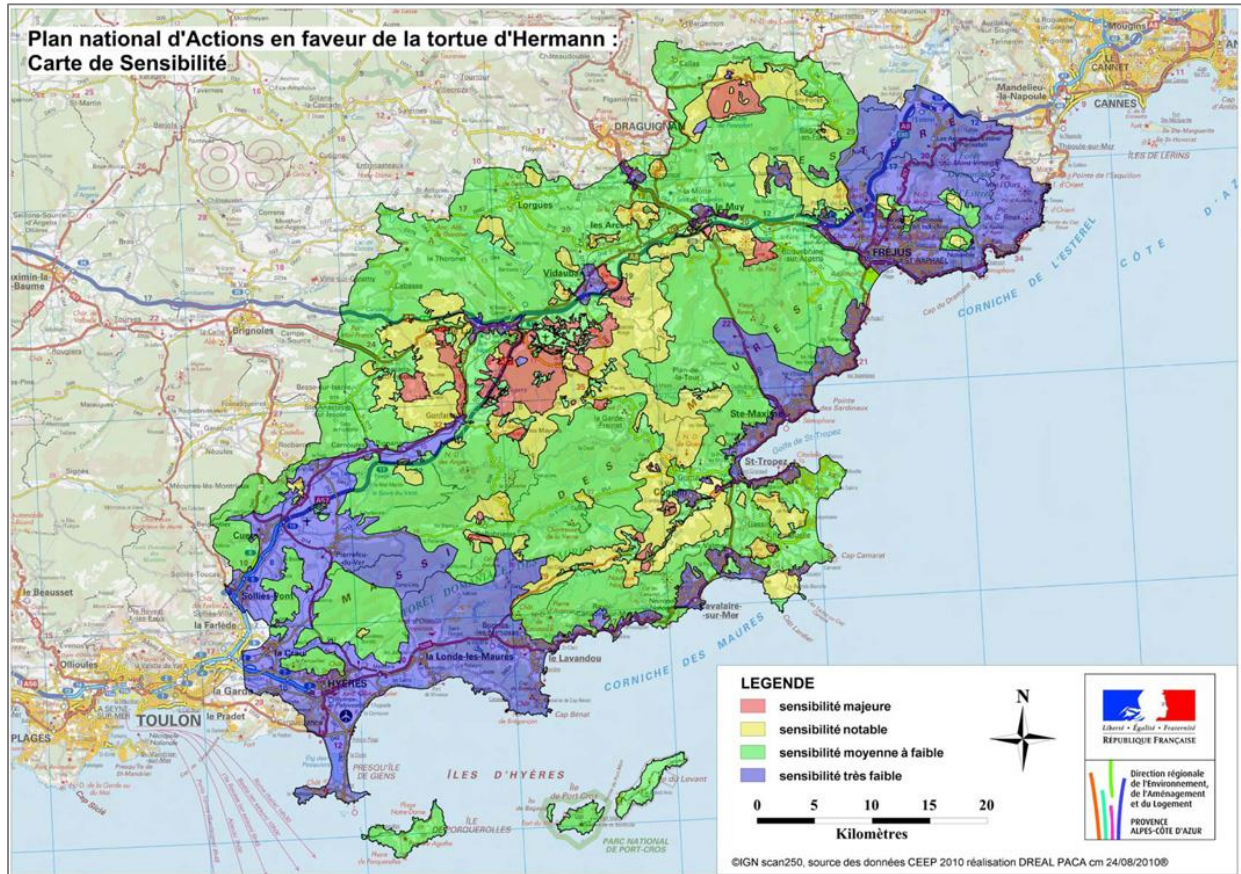
- Diffusion du plan national d'actions
- Rédaction d'un guide technique de gestion des populations et des habitats de la Tortue d'Hermann et d'un livret pédagogique. Ces outils étaient très attendus par les gestionnaires notamment qui peuvent ainsi disposer d'une synthèse des bonnes actions pouvant être menées en faveur de l'espèce.



Guide de gestion et livret pédagogique

- Aide à la décision au moyen de cartes stratégiques : une carte de sensibilité (Var et Corse) a été portée à la connaissance des communes et aménageurs notamment afin d'éviter les initiatives

de projets d'aménagement sans connaissance des risques induits par la présence de l'espèce sur le territoire.



Carte de sensibilité Tortue d'Hermann

- Amélioration de la coordination des acteurs notamment au travers la mise en place de comités de pilotage et d'échanges réguliers
- Assurer le financement des actions du Plan *via* deux programmes européens (FEDER et LIFE nature), des subventions départementales et régionales, des fonds privés des partenaires du programme LIFE et des mesures compensatoires ponctuelles.

Objectif n° 2 : Conserver un réseau cohérent de sites favorables et de populations

La conservation d'un tel réseau face à la perte et à la fragmentation des habitats et populations, a été réalisée au travers de différentes actions de protection réglementaires, de mesures contractuelles, mais aussi de prévention telle que l'intégration de la conservation des tortues et de leurs habitats dans les documents de planification et les projets.

Ainsi, une information spécifique au PNA TH a été apportée par la DDTM au niveau **communal (PLU)** et **intercommunal (SCOT)** pour 13 territoires du Var où l'espèce est présente (documents d'urbanisme dont la révision complète ou partielle a été votée : Bormes-les-Mimosas, Fayence, Flayosc, Fréjus, Gonfaron Le Lavandou, Pignans, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron, Le Thoronet, Provence Méditerranée, Cœur du Var). Le CEN PACA a également été missionné par la DDTM pour étudier 10 PLU. En Corse, l'espèce est également mieux intégrée aux documents d'urbanisme. Le CEN Corse a réalisé pour le PLU d'Ajaccio une étude portant sur la prise en compte de l'espèce (cartes de répartition et de sensibilité, préconisations). Des préconisations et une synthèse des enjeux liés à l'espèce ont été également transmises pour le PLU de Propriano, ainsi qu'un avis pour le PLU de Porto-Vecchio.

Des travaux de sensibilisation ont également été menés auprès des acteurs de la gestion forestière pour une meilleure prise en compte de l'espèce dans les documents de **planification de gestion forestière** tels que les plans simples de gestion.

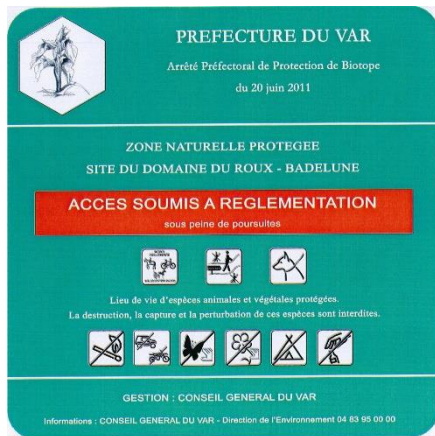
Des efforts significatifs ont été produits pour limiter autant que possible le développement de projets sur les zones majeures identifiées pour la Tortue d'Hermann. Dans le Var, nous avons identifié 45 études d'impact mentionnant la Tortue d'Hermann et 14 arrêtés préfectoraux de dérogation visant la Tortue d'Hermann. Des fichiers de suivi ont été régulièrement mis à jour.



Aménagement situé au sein d'un habitat à Tortue d'Hermann / Photo : J. CELSE

Dans le cadre de mesures compensatoires liées à des projets d'aménagement, deux Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) ont été mis en place dans le Var (sur 433 ha au total). D'autres projets d'APPB bénéficiant à l'espèce sont en cours d'instruction dans le Var, tous liés à des mesures compensatoires.

La mise en place de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de la Plaine des Maures joue un rôle primordial dans la conservation de l'espèce. Sa gestion est aujourd'hui assurée par le Département du Var, son plan de gestion venant d'être validé.



APPB de Badelune et Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures / photo : J. CELSE

De même, la mise en œuvre des Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 abritant l'espèce a permis la contractualisation de MAET et contrats Natura 2000 bénéficiant à l'espèce.

Objectif n° 3 : Maintenir et développer les habitats favorables à l'espèce

Avec la diminution de la qualité des habitats liée à des pratiques d'exploitation ou de gestion inappropriées, les populations se fragmentent, entraînant une perte d'individus, voir une baisse de la reproduction. Le programme LIFE Tortue d'Hermann a ainsi permis de mettre en œuvre différentes actions adaptées :

- Meilleure prise en compte de l'espèce dans la gestion des sites du Conservatoire du Littoral et du Département du Var notamment
- Conventonnement de gestion entre CEN et propriétaires : le CEN PACA a ainsi 11 conventions de gestion sur des sites abritant l'espèce



Sites du Conservatoire du Littoral de la plaine des Maures et du Cap Taillat dont l'espèce est une priorité de gestion / photos : J. CELSE

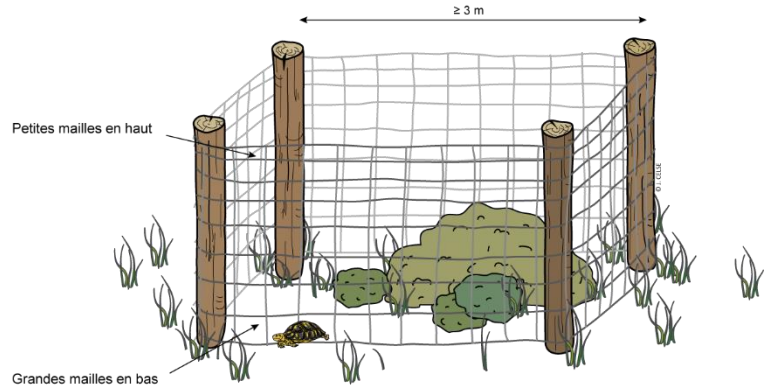
- Reconnexions entre fragments de population *via* la création de haies notamment
- Entretien et création de milieux en mosaïque favorables à l'espèce
- Développement et accompagnement du pastoralisme

Le volet gestion et amélioration des milieux a été l'un des volets les plus importants du programme LIFE Tortue d'Hermann. Une surface totale de près de 280 ha a été ouverte en mosaïque (avec ou sans coupes d'arbres, pour mosaïque de printemps/automne ou sites de pontes) par le CEN PACA sur 5 sites Natura 2000 du Var.

Les principales interventions relatives à l'amélioration et au développement des écotones et lisières ont consisté d'une part en des débroussaillages en circonvolutions le long des lisières (optimisations de lisières réalisées sur 1 078 m), d'autre part en la création de 47 exclos (généralement de 3x3m avec ou sans plantations d'arbres ou arbustes) permettant en milieux ouverts proches de lisières de favoriser la repousse de la végétation arbustive.



Débroussaillage en mosaïque de maquis et treuillage de pins parasols / photos : J. CELSE



Exclos permettant le retour de ronciers et autres arbustes / photos & schéma : J. CELSE

L'entretien des milieux ouverts pour l'espèce a été réalisé *via* pâturage. Ainsi 12 sites varois ont fait l'objet de plans de gestion pastorale et 11 d'entre eux ont été pâturés entre 2009 et 2014. La surface totale de pâturage s'élève à plus de 309 ha pour l'ensemble des sites.

Trois modes de pâturage ont été mis en œuvre selon les opportunités locales : pâturage asin, ovin et bovin.



Pâturage asin et ovin dans le massif et la plaine des Maures / photos : J. CELSE

Objectif n° 4 : Faire baisser les menaces liées aux incendies

La réduction des menaces liées aux incendies a été abordée essentiellement sous l'angle de la prévention. Les équipes de surveillances (CCFF, ONCFS, RNN, SDIS) ont ainsi pu être sensibilisées à la prise en compte de l'espèce *via* la connaissance des noyaux de population de l'espèce et des habitats susceptibles d'abriter l'espèce.



Formation ONCFS du 03/05/10 au Muy et au Village des Tortues / photos : J. CELSE

Suite à l'incendie de La Pardiguière (Le Luc, 83) une évaluation de l'efficacité des modes de gestion préventives des habitats a pu être menée, révélant malheureusement leur échec quant à leur capacité à permettre une maîtrise de l'incendie.

Un protocole d'intervention post-incendie a pu être mis en œuvre et éprouvé suite aux incendies nombreux recensés entre 2003 et 2009. L'objectif de ce protocole était double : permettre d'évaluer l'importance de la mortalité sur le site considéré et porter secours aux individus survivants.



Opération de sauvetage post-incendie / Photos : A. CATARD

Des expérimentations de méthode de gestion des habitats post-incendie ont également été menées, portant sur la création d'abris et sur la réalisation de fascines permettant le maintien des sols.



Création de huttes post-incendies afin que l'espèce y trouve refuge / Photos : A. CATARD

Objectif n° 5 : Limiter le déclin des populations par perte de spécimens

Les principales menaces concernant le déclin des populations sont les travaux agricoles et forestiers utilisant des machines lourdes, le ramassage des tortues, ainsi que la prédation accrue par les animaux sauvages ou domestiques. Il a donc été primordial d'améliorer la prise en compte des tortues en fonction de ces menaces. Plusieurs grandes actions ont ainsi été menées essentiellement dans le cadre du programme LIFE Tortue d'Hermann :

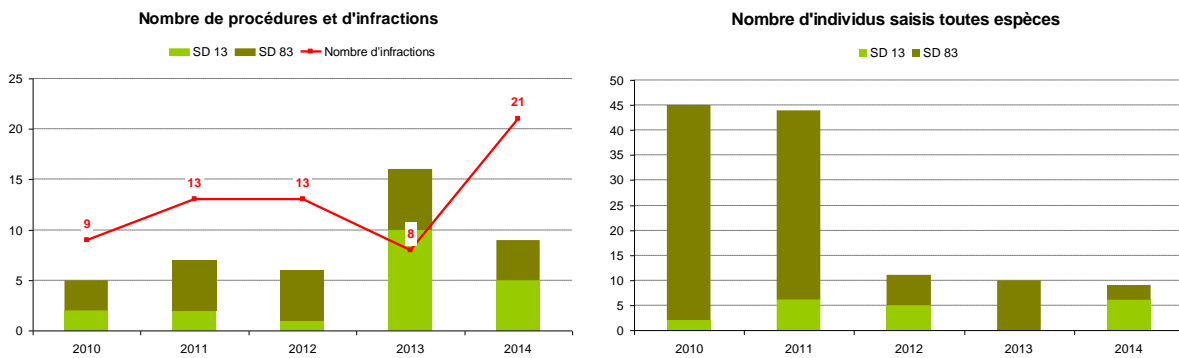
- Amélioration de la prise en compte des tortues dans les pratiques d'**exploitation et de gestion forestières**

Des expérimentations réalisées en plaine et massif des Maures ont permis d'évaluer l'impact de différentes méthodes de débardage. Le treuil et les chenillards moyens constituent les pratiques de moindre impact sur la Tortue d'Hermann.



Skidder (tracteur forestier muni d'un treuil) et Forest Horse (chenillard moyen) / photos : J. CELSE

- Amélioration de la prise en compte des tortues dans les pratiques agricoles. Dans le Var, l'accent a été porté sur la sensibilisation des viticulteurs alors qu'en Corse, l'adaptation des pratiques d'entretien des prairies de fauche a été le principal point de communication et sensibilisation.
- Limitation du prélèvement d'individus par le public. L'ONCFS a effectué de nombreuses campagnes de surveillance des sites les plus sensibles, notamment en plaine des Maures.



Nombre de procédures et d'infractions relevées, et nombre d'individus saisis par département de 2010 à 2014

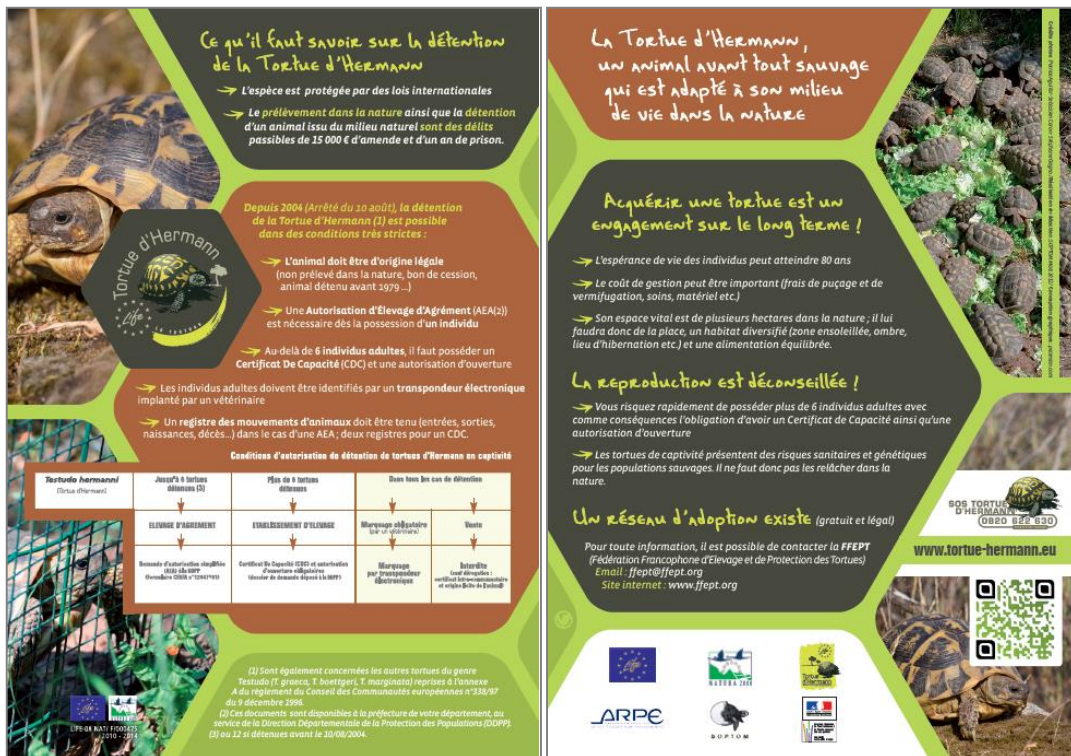
- Abaissement de la prédation (régulation des sangliers) et augmentation du nombre de sites de ponte *via* débroussaillages de clairières. Les propriétaires de chiens ont également été sensibilisés aux risques induits sur l'espèce.
- Baisse des risques de mortalité par accès aux zones dangereuses. Le Plan Vert Autoroutier notamment a permis d'identifier et mettre en protection les zones sensibles.
- Amélioration de la procédure d'accueil des tortues et des soins aux individus sauvages blessés. A ce titre, un numéro d'appel a été mis en place afin d'aider le public dans les gestes à adopter en cas de rencontre avec un individu de Tortue d'Hermann, qu'il nécessite des soins ou pas.



www.tortue-hermann.eu

Objectif n° 6 : Éviter l'affaiblissement sanitaire et génétique des populations

La Tortue d'Hermann encourt des risques épidémiques importants, ainsi qu'un apport de parasites et pathogènes nouveaux. Elle risque également de perdre des particularités génétiques locales et les possibilités d'adaptations qui y sont associées. Afin de limiter ces menaces, des efforts d'information du public ont été effectués afin de faire connaître la réglementation existante en matière de détention de tortues et les risques induits par les lâchers dans la nature (plaquette « détention »).



Ce qu'il faut savoir sur la détention de la Tortue d'HERMANN

- L'espèce est protégée par des lois internationales
- Le prélèvement dans la nature ainsi que la détention d'un animal issu du milieu naturel sont des délits passibles de 15 000 € d'amende et d'un an de prison.

Depuis 2004 (Arrêté du 20 août), la détention de la Tortue d'Hermann (1) est possible dans des conditions très strictes :

- L'animal doit être d'origine légale (non prélevé dans la nature, bon de cession, animal détenu avant 1979...)
- Une Autorisation d'Élevage d'Agrement (AEA(2)) est nécessaire dès la possession d'un individu
- Au-delà de 6 individus adultes, il faut posséder un Certificat De Capacité (CDC) et une autorisation d'ouverture
- Les individus adultes doivent être identifiés par un transpondeur électronique implanté par un vétérinaire
- Un registre des mouvements d'animaux doit être tenu (entrées, sorties, naissances, décès...) dans le cas d'une AEA, deux registres pour un CDC.

Conditions d'autorisation de détention de tortues d'Hermann en captivité

Tortue Hermann (Tortue d'Hermann)	Jusqu'à 4 tortues adultes (3)	Plus de 4 tortues adultes	Plus de 6 tortues adultes
ÉLEVAGE D'AGREMENT	ÉTABLISSEMENT D'ÉLEVAGE	Mariage obligatoire (par un vétérinaire)	Viols
Document d'autorisation obligatoire (AE(1) ou AEA(2))	Certificat De Capacité (CDC) et autorisation d'ouverture obligatoire (pour un CDC)	Mariage par transpondeur électronique	Identifieur officiel (transpondeur et encre bleue de Dalmie)

(1) Sont également concernées les autres tortues du genre Testudo (T. graeca, T. boettgeri, T. marginata) reprises à l'annexe A du règlement du Conseil des Communautés européennes n°340/97 du 6 décembre 2006.

(2) Ces documents sont disponibles à la préfecture de votre département, au service de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

(3) ou 12 si détenues avant le 30/09/2004.

LA TORTUE D'HERMANN, UN ANIMAL AVANT TOUT SAUVAGE QUI EST ADAPTÉ À SON MILIEU DE VIE DANS LA NATURE

Acquérir une tortue est un engagement sur le long terme !

- L'espérance de vie des individus peut atteindre 80 ans
- Le coût de gestion peut être important (frais de puçage et de vermifugation, soins, matériel etc.)
- Son espace vital est de plusieurs hectares dans la nature ; il lui faudra donc de la place, un habitat diversifié (zone ensoleillée, ombre, lieu d'hibernation etc.) et une alimentation équilibrée.

La reproduction est déconseillée !

- Vous risquez rapidement de posséder plus de 6 individus adultes avec comme conséquences l'obligation d'avoir un Certificat de Capacité ainsi qu'une autorisation d'ouverture
- Les tortues de captivité présentent des risques sanitaires et génétiques pour les populations sauvages. Il ne faut donc pas les relâcher dans la nature.

Un réseau d'adoption existe (gratuit et légal)

Pour toute information, il est possible de contacter la FFEPT (Fédération Francophone d'Élevage et de Protection des Tortues)
Email : ffept@ffept.org
Site internet : www.ffept.org

www.tortue-hermann.eu

ARPE, B.P. 10108, 13010 MARSEILLE CEDEX 02

Plaquette détention

D'autre part, afin de répondre à l'objectif d'abaissement des risques sanitaires et génétiques encourus par les populations sauvages des mesures, une réflexion a été engagée quant à l'adaptation de la réglementation en vigueur. Cette action devra être poursuivie au-delà de ce premier PNA.

D'importantes campagnes de communication ont été menées dans le cadre du programme LIFE Tortue d'Hermann afin notamment d'éviter les lâchers de tortues captives.

Un **site Internet dédié à l'espèce** a été réalisé : <http://www.tortue-hermann.eu>. Il permet d'accéder à tous les documents de communication et aux principaux éléments relatifs à la conservation de l'espèce. Ce site a été appuyé de **lettres d'information électroniques** permettant une meilleure communication sur les actions en cours.

Une **plaquette** et une **campagne d'affichage grand-public** ont été réalisées entre 2011 et 2014.

De même signalons l'édition d'une **plaquette institutionnelle** relative au programme LIFE Tortue d'Hermann. Cette plaquette a elle aussi permis de communiquer sur l'espèce et ses menaces, dont celles constituées par les lâchers d'individus captifs.

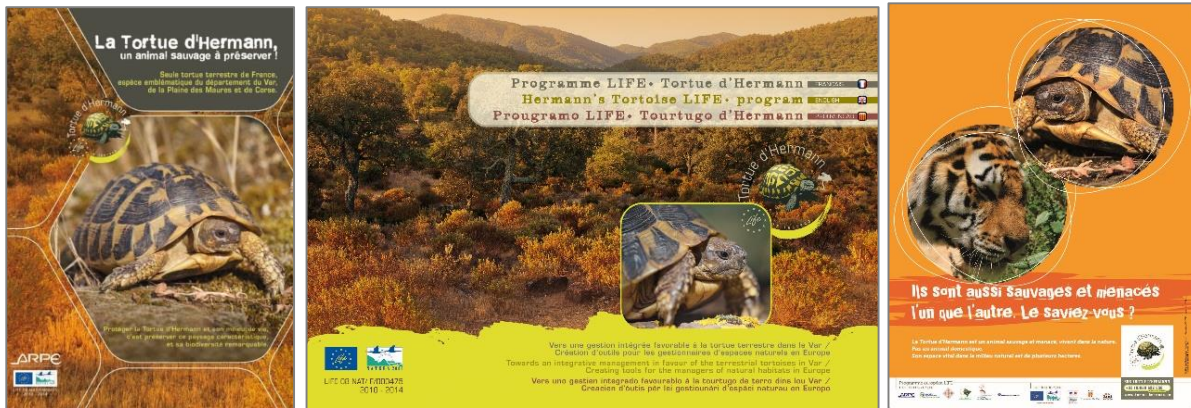
Une **campagne de communication presse** a été organisée le 26/09/2013 en vue de la diffusion d'informations inhérentes à l'espèce et au programme LIFE dans les différents médias pour contribuer à l'évolution des comportements individuels et sensibiliser les différents publics à la conservation de la Tortue d'Hermann. Différents médias ont été utilisés pour cela : presse, radio, TV, web.

Une **exposition itinérante** a été présentée dans des lieux ouverts au public (musée, médiathèque, salle municipale, congrès).

Des **mallettes pédagogiques** consacrées à la conservation de la Tortue d'Hermann ont été créées afin de compléter les animations pédagogiques dans les écoles.

La première **animation scolaire** s'est déroulée aux Mayons (83), le 13/03/2012, la dernière a eu lieu aux Arcs (83), le 17/04/2014. La SOPTOM est intervenue dans 16 communes varoises, pour un total de 54 interventions de 3 heures. Près de 1 200 enfants ont été sensibilisés dans les classes pendant la durée du programme LIFE, près de 300 au Village des Tortues (une dizaine d'animation), et plusieurs centaines par les structures qui ont emprunté la mallette.

Au-delà de ces outils ayant permis une communication spécifique sur le sujet, il faut signaler les outils de communication indirects qui permettent d'informer et sensibiliser le public sur le programme LIFE et donc aussi sur l'ensemble des messages communiqués. Parmi ces outils de communication signalons l'édition de 20 000 **autocollants LIFE** et la réalisation de 12 **illustrations humoristiques**.



Plaquette grand public, plaquette institutionnelle, affiche et autocollant LIFE Tortue d'Hermann (ci-dessus)

L'ensemble des acteurs de la surveillance et du suivi de l'espèce ont également été formés à la reconnaissance des espèces et sous-espèces exogènes qu'il est important de sortir du milieu naturel afin de contribuer à la réduction des risques sanitaires et génétiques.



Tortues grecques *Testudo graeca iberica* et *Testudo graeca graeca*, exotiques régulièrement rencontrées en milieu naturel / photos : J. CELSE

Objectif n° 7 : Fonder la mise en œuvre du plan sur des connaissances et évaluations scientifiques

Afin de contrecarrer toute mesure de gestion ou de suivis et actions inefficaces, voire ayant un effet néfaste sur les tortues, il est nécessaire de mettre en place différentes opérations suivant trois grands volets :

- le suivi des populations
- l'évaluation de la gestion des habitats
- les réinsertions dans la nature de spécimens ne pouvant être relâchés sur leur lieu de capture

Cela permet notamment de comprendre les causes de déclin de l'espèce et ses potentialités de restauration.

Le **suivi des populations** constitue un volet important initié depuis longtemps mais qui a pu être largement développé dans le cadre du PNA. Ces suivis ont été réalisés sur de nombreux sites de la plaine et du massif des Maures de sorte de suivre l'évolution des populations au cours du temps, d'établir des modèles de dynamique de population (suivis réalisés notamment par la méthode « d'occupancy » en plaine des Maures sur 118 sites de 5 ha) et d'étudier les processus d'expansion naturelle (notamment *via* télémétrie)



Opération de CMR par l'EPHE et télémétrie sur une coupure DFCI / photos : J. CELSE

Le suivi des populations est également passé par leur **surveillance sanitaire et génétique**. La SOPTOM dispose à l'heure actuelle d'une base de données intégrant près de 500 données relatives aux aspects sanitaires, et 500 à 550 prélèvements génétiques d'une vingtaine de populations sauvages. Ces données ont notamment permis de préciser la particularité génétique des populations varoises mais également la présence d'herpèsvirus dans les populations sauvages justifiant des précautions sanitaire de manipulation afin de réduire les risques de propagation.



Prélèvements en vue d'analyses sanitaires et génétique par S. CARON (SOPTOM) / Photo : K. FOURNIERE

L'étude de l'exploitation des habitats et micro-habitats a été effectuée tout au long du programme selon différentes approches et objectifs. L'évaluation de l'efficacité des actions de gestion a été effectuée suivant deux approches : **démographique** (EPHE) et **éco-étho-physiologique** (SOPTOM). La caractérisation des micro-habitats de printemps mais aussi d'hibernation a été réalisée *via* CMR et/ou télémétrie. Ces résultats sont directement exploitables par les gestionnaires notamment dans le cadre de préconisations effectuées pour l'entretien des coupures DFCI.

Certains **aménagements artificiels** ont pu être testés. C'est le cas de différents types de **points d'eau** très attractifs pour l'espèce en période de stress hydrique.



Retenue collinaire de San Luen et Tortue d'Hermann buvant dans la mare des Aurèdes / photos : J. CELSE

Certaines **modalités d'ouverture et amendements** ont fait l'objet d'expérimentations visant à en évaluer l'**impact sur la strate herbacée**, ressource alimentaire importante de la Tortue d'Hermann comme des troupeaux participant à l'entretien des milieux semi-ouverts. L'apport de fumier (direct ou sous forme de couchades de brebis) s'est révélé particulièrement efficace sans pour autant apporter des espèces nitrophiles et rudérales.

L'impact du **brûlage dirigé** a également été évalué, révélant un impact fort non supportable par l'espèce, de même que le **gyrobroyage** réalisé pour l'entretien des coupures de combustible (pour la DFCI). Une étude a été réalisée dans le cadre du LIFE par la SCOP SAGNE afin d'identifier les outils les plus adaptés à l'entretien des coupures DFCI tout en restant compatibles avec la conservation de l'espèce. Des outils de type « petits chenillards radiocommandés » seraient les plus adaptés.



Opération de brûlage dirigé et mesure de l'impact sur des modèles de tortue / photos : J. CELSE

Enfin, des études ont été menées sur la définition des sites et protocoles de réinsertion dans la nature de spécimens ne pouvant être relâchés sur leur lieu de capture. Ce volet mis en œuvre par la SOPTOM a permis d'expérimenter et ainsi préciser les conditions nécessaires au bon aboutissement d'une telle action.

Critères	Lot « Printemps »	Lot « Sauvage »	Lot « Automne »
Survie	++	+++	-
Sédentarisation	+++	+++	+
Mouvement (dispersion et domaines vitaux)	++	+++	+
Utilisation de l'habitat	++	+++	++
Indices de thermorégulation	++	+++	++
Comportement (reproduction etc.)	+++	+++	+++
Condition corporelle	+++	+++	+++
Biomarqueurs physiologiques et du stress	++	+++	+++

Evaluation du succès des relâchers au printemps et en automne.

Objectif n° 8 : Impliquer le Public dans la conservation de l'espèce

Différents types de publics ont été sensibilisés à la conservation de l'espèce. D'une part le grand public et les propriétaires de tortues captives dont il est nécessaire d'accroître la connaissance sur l'espèce et la réglementation relative aux élevages privés et à leur gestion. D'autre part les propriétaires fonciers de sites naturels à tortues et les personnels techniques et gestionnaires.

La sensibilisation constituant l'un des facteurs clé majeur de la conservation de l'espèce, ce volet a très largement été développé tout d'abord au travers du FEDER « Des tortues et des Hommes » puis *via* le programme LIFE Tortue d'Hermann.

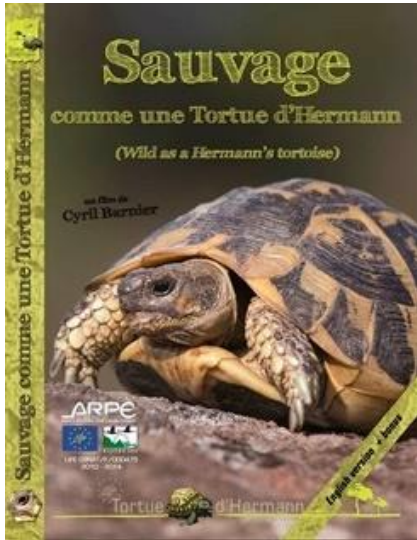
Le grand public a été impliqué au travers de l'ensemble des outils de communication réalisés dans le cadre du LIFE : **site Internet dédié à l'espèce** (<http://www.tortue-hermann.eu>), **plaquette** et **campagne d'affichage** grand-public, **plaquette institutionnelle** relative au programme LIFE Tortue d'Hermann, **campagne de communication presse**, **exposition itinérante**. Par ailleurs de nombreuses **animations scolaires** ont été réalisées par la SOPTOM et des **mallettes pédagogiques** consacrées à la conservation de la Tortue d'Hermann ont été créées afin de compléter ces animations pédagogiques.



Un des 13 panneaux de l'exposition photographique LIFE, Flyer de l'exposition LIFE et Livret pédagogique à destination des scolaires



Animation réalisée en classe de primaire et maquette de tortue / photos : SOPTOM



Un **documentaire animalier** a été réalisé sur l'espèce et a été décliné en 3 versions (longue, courte et version anglaise).

Au-delà de ces outils ayant permis une communication spécifique sur le sujet, il faut signaler les outils de communication indirecte qui permettent d'informer et sensibiliser le public sur le programme LIFE et donc aussi sur l'ensemble des messages communiqués. Parmi ces outils de communication signalons l'édition de 20 000 **autocollants LIFE** et la réalisation de 12 **illustrations humoristiques**.



Les **propriétaires fonciers** (notamment *via* un club des propriétaires) ainsi que les **gestionnaires et autres professionnels intervenant sur les habitats de l'espèce** (ONF, ONCFS, Ecogardes CG83, CDL, Communautés de communes, RNN, Agriculteurs, etc.) ont également été sensibilisés au travers de nombreuses formations théoriques et de terrain. Le guide de gestion et le livret pédagogique constituent des outils précieux très utilisés par ce type de public.



Formation des agents de la RNN de la plaine des Maures et des écogardes du CG83 / photos : J. CELSE

4 Bilan et perspectives

Le PNA Tortue d'Hermann 2009-2014, premier PNA consacré à l'espèce, a permis de mettre en œuvre un nombre considérable d'actions de conservation ciblées sur l'espèce (92). Ce premier plan, très ambitieux, a été rédigé sans restriction en intégrant le maximum d'actions souhaitables. La plupart de ces actions (84%) ont pu être réalisées grâce à la mobilisation de financements publics, en particulier européens sollicités pour le programme FEDER des Tortues et des Hommes et le programme LIFE Tortue d'Hermann. Les cofinancements et autres fonds privés ont permis le bouclage financier de ces programmes tout comme la réalisation de tout ou partie de certaines autres actions du PNA.

Près de 3 000 000 € ont ainsi été mobilisés pour mettre en œuvre les actions du PNA en matière de gestion, conservation, restauration, évaluation et suivis scientifiques, porteurs à connaissance, sensibilisation, information, surveillance et police. L'animation du PNA a joué un rôle crucial dans leur réalisation et dans la circulation des informations entre les partenaires et acteurs de la conservation de l'espèce.

Si les actions mises en œuvre sont indéniablement bénéfiques à l'espèce, il est difficile d'en évaluer précisément les effets, notamment d'un point de vue démographique, tant la Tortue d'Hermann est une espèce de faible dynamique populationnelle. Pour autant, les bénéfices dont a pu profiter l'espèce peuvent aussi être évalués de façon indirecte. Ainsi, la création d'espaces protégés, qu'ils soient de nature réglementaire (APPB, RN) ou foncière (ENS, CEN) est une avancée particulièrement importante pour la conservation de l'espèce. Un atout pour l'avenir est que les facteurs biologiques et les causes de régression sont relativement bien cernés. Même si certains points, en particulier pour les juvéniles difficiles à contacter sont encore à préciser, il existe des bases solides pour asseoir la stratégie de conservation de l'espèce. Le PNA a permis de faire évoluer certaines idées reçues parmi lesquelles l'abondance des effectifs de l'espèce, bien souvent surévaluée, ce qui, minimisait les enjeux. La prise en compte de l'espèce dans l'aménagement et l'exploitation du territoire s'est progressivement systématisée. Certains acteurs du territoire, d'abord réfractaires à la prise en compte de l'espèce nécessitant une adaptation de leurs pratiques, ont progressivement intégré l'espèce dans leur quotidien. C'est le cas des acteurs du domaine de la forêt et de sa gestion pour lesquels la Tortue d'Hermann fait aujourd'hui partie intégrante des facteurs techniques influant sur l'activité. La gestion des sites Natura 2000 a amené les collectivités à s'impliquer de façon importante sur la conservation de cette espèce. La démultiplication du nombre d'acteurs engagés dans la conservation de l'espèce est un réel facteur de réussite. L'image de la Tortue d'Hermann évolue tant et si bien qu'elle est régulièrement utilisée en tant qu'emblème local et alimente l'animation des territoires.

Si la plupart des actions du PNA ont été mises en œuvre, il est important de souligner qu'environ 10 % d'entre elles n'ont pu aboutir ou être réalisées de façon satisfaisante. Certaines de ces actions ne se révèlent finalement pas réalisables ; d'autres nécessitent des investigations complémentaires. Certaines actions du PNA, bien que réalisées, nécessitent d'être poursuivies sur le long terme. C'est le cas d'un grand nombre d'entre elles telles que les entretiens de travaux de gestion, la sensibilisation et l'information du public, la formation des professionnels, la veille relative aux projets d'aménagement et documents d'urbanisme, etc. De plus, les actions de conservation font encore l'objet de disparités géographiques (entre la Corse et le continent, entre les zones rurales et les zones littorales et périurbaines) qu'il conviendrait de réduire lors d'un deuxième plan.

Si la dynamique de conservation impulsée par le PNA 2009-2014 est réelle, les menaces identifiées sur l'espèce sont toujours bien présentes voire croissantes (notamment la perte d'habitats par urbanisation

et la viticulture). Celles-ci, ajoutées aux menaces et enjeux apparus récemment, justifient le maintien et la réalisation d'actions complémentaires pour la conservation de l'espèce. Cet effort de conservation est d'autant plus important et cohérent que la France affiche un engagement et une responsabilité forte dans la conservation de la Tortue d'Hermann en lien avec les différents statuts de protection de l'espèce à l'échelle nationale et européenne. Plusieurs actions pourraient d'ores-et-déjà justifier la mise en œuvre d'un second PNA, parmi lesquelles :

- l'intégration plus efficace de l'espèce dans les **procédures d'aménagement du territoire**. A l'instar du travail effectué dans le cadre du PNA Lézard ocellé, cela doit passer par la création et la mise à jour d'outils méthodologiques pour une meilleure **prise en compte de l'espèce dans les documents de planification**, dans les études réglementaires préalables aux **aménagement**s et dans les **misés/remises en culture** de milieux abritant l'espèce,
- l'élaboration d'outils méthodologiques pour une prise en compte de l'espèce adaptée aux spécificités de **la création et la gestion des réseaux** (eau, gaz, électricité, DFCI...),
- la **modification de la réglementation relative à la détention** inadaptée et difficile à faire appliquer ; les réflexions sur le sujet révèlent plusieurs pistes de solutions parmi lesquelles la modification de la législation actuelle,
- **l'évolution récente des pressions forestières** due au développement récent des centrales à bois. Cette évolution nécessite l'élaboration d'outils complémentaires de communication visant à présenter les démarches à suivre sur les zones à enjeux pour l'espèce,
- **l'apparition de nouveaux outils de gestion forestière** (notamment d'entretien dans le cadre de la DFCI) dont la compatibilité avec la conservation de la Tortue d'Hermann mériterait une évaluation en vue d'une réactualisation des outils et méthodes présentées dans le guide de gestion des habitats et des populations de l'espèce,
- le développement et **l'encadrement de l'utilisation de chiens** dans la recherche de tortues et la formation des bureaux d'études,
- la mise en place d'une stratégie d'**autonomisation des actions sur le long terme** avec la définition pour chaque action d'un référent, d'une gouvernance, des financements et la création de supports et guides.

Les capacités à mobiliser des fonds dans un contexte budgétaire peu favorable seront décisives pour l'avenir de l'espèce. Or, le soutien de l'État français à la conservation est primordial pour l'aboutissement de projets conservatoires. Ce soutien joue un rôle important de catalyseur financier dans la levée de fonds privés qui, depuis 2009, financent une part substantielle des actions. Un second PNA permettrait donc de conforter la confiance des investisseurs privés dans la conservation de cette espèce fortement menacée, atout essentiel à l'heure où les fonds publics sont particulièrement réduits.

Enfin, l'élaboration de nouveaux outils nécessite une coordination du réseau d'acteurs pouvant être assurée dans le cadre de l'animation d'un prochain PNA. Le rôle de l'animateur est d'autant plus important que les acteurs concernés directement ou indirectement par l'espèce sont nombreux et présents aussi bien à l'échelle locale que nationale.



Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

Siège :

Immeuble Atrium Bât. B
5, avenue Marcel Pagnol
13100 AIX EN PROVENCE

Tél : 04 42 20 03 83

Fax : 04 42 20 05 98

Courriel : contact@cen-paca.org

www.cen-paca.org

Pôle Var

14 avenue Gabriel BARBAROUX

83340 LE LUC

Tél : 04 94 50 38 39

Le CEN PACA est membre de la Fédération
des Conservatoires d'espaces naturels de France



Conservatoires
d'espaces
naturels